

Les radios placent leurs pions pour le plan de fréquences 2018

MEDIAS Mint et Chérie FM veulent retrouver la bande FM

► Les groupes RTL et NRJ louchent sur la fréquence actuellement attribuée à DH Radio.

► Pendant que le gouvernement wallon peaufine les nouvelles règles, ils tentent de rendre Mint et Chérie FM incontournables.

Samedi, dans les colonnes du *Soir*, Philippe Delusinne, le CEO de RTL Belgium, annonçait que le groupe privé allait présenter sa candidature pour obtenir une troisième fréquence sur la bande FM, en plus de Bel RTL et Radio Contact. L'objectif est de pouvoir diffuser à nouveau Mint à l'échelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles. « *Le CSA (Conseil supérieur de l'audiovisuel) s'est trompé en 2008 en ne nous donnant pas cette fréquence et se trompe encore aujourd'hui. [...] Mint répondait à un vrai besoin sur le marché. C'est une chaîne masculine qui touche une classe sociale plus aisée et plus urbaine avec un ton impertinent et un vrai ancrage dans la Communauté française.* »

Huit ans plus tard, Mint est partiellement de retour sur la bande FM. Sa programmation musicale est hébergée par trois chaînes provinciales : Maximum FM, Must FM et BXFM. Une opération que Delusinne assure 100 % légale en parlant de « *win-win* ». Un avis qui n'est pas partagé par tout le

monde, puisque quatre instructions sont en cours au CSA. L'institution chargée de contrôler le respect des règles en la matière en Fédération Wallonie-Bruxelles a reçu trois plaintes externes qui ont été jugées recevables. On peut y ajouter une quatrième procédure lancée par le CSA lui-même. L'organisme n'a pas souhaité s'exprimer sur l'origine et la motivation des plaintes. Il fait simplement savoir que les conclusions de l'enquête seront connues « *prochainement* ». Selon nos informations, RTL est soupçonnée d'avoir investi de l'argent illégalement dans ces trois radios provinciales, ce que le groupe privé dément formellement.

Imposer sa marque avant 2018

L'atmosphère est particulièrement tendue entre RTL et le CSA, car la première veut faire vivre la marque au maximum afin d'être incontournable aux yeux du second lors de la mise en place du nouveau plan de fréquences (lire ci-contre). D'autant plus que le groupe luxembourgeois sait qu'il y aura de la concurrence.

Contacté par *Le Soir*, Kim Beys, chief branding officer chez NRJ, confirme : « *Nous comptons rentrer une demande pour un réseau FM pour Chérie FM dans le cadre du prochain plan de fréquences.* » Les audiences de la radio « *pop love* » sont encore confidentielles aujourd'hui du fait de sa présence uniquement sur le digital, mais le groupe investit depuis la rentrée dans de nouveaux rendez-vous qui doivent séduire un public féminin.

Ces deux projets ne manquent pas d'atouts pour convaincre le

CSA. Actuellement, il n'existe pas de radio privée musicale visant les 25 à 45 ans. Mint et Chérie FM s'attaquent donc à un terrain laissé en jachère, ce qui pourrait justifier de leur attribuer une fréquence.

La FM reste incontournable

Mais il n'y aura pas de place pour tout le monde. A priori, une seule nouvelle fréquence sera disponible, celle que possède actuellement le groupe IPM avec DH Radio. *Le Soir* n'a pas pu joindre la direction de la chaîne mais, selon nos informations, IPM devrait également être candidat. Une décision qui peut paraître surprenante au regard du petit un pour cent d'audience péniblement atteint en huit ans. La chaîne a aussi été sanctionnée récemment par le CSA qui lui réclame 11.500 euros pour non-respect de ses engagements.

Alors que le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles n'a toujours pas finalisé son projet de plan de fréquences, on dénombre déjà deux candidats officiels et un groupe (IPM) qui ne souhaite pas abandonner son précieux leadership. La bataille s'annonce serrée car on ne tient pas encore compte de tous ceux qui réfléchissent en silence. Des ambitions finalement en décalage avec l'avenir du paysage radiophonique : les regards devraient en effet se tourner vers le « *DAB+* », une technologie qui offrira une meilleure qualité de son et pourra accueillir plus de chaînes dès 2018. Pour l'instant cependant, les acteurs privés restent focalisés sur la FM. ■

MAXIME BIERMÉ

LES PREMIERS CANDIDATS À L'OBTENTION D'UNE NOUVELLE FRÉQUENCE FM

**MINT (RTL)**

Création : 2007. Elle disparaît de la bande FM en 2008 mais continue à diffuser un flux musical sur internet et à la télévision. Retour du flux sur la FM depuis 2016 via les chaînes provinciales Maximum FM, Must FM et BXFM.

Audience : 0,5 % de parts de marché.

Programmation : Musique « pop rock » avec un focus sur les artistes de la FWB.

Cible : Les hommes issus d'une classe sociale aisée et plus urbaine qui apprécient un ton dit « impertinent ».

Où l'écouter ? Mint.be et les trois radios provinciales Maximum FM, Must FM et BXFM.

M.B.

**Chérie FM (NRJ-Nostalgie)**

Création : La radio française lancée en 1990 a disparu des ondes belges en 2008. Elle revient dans une version locale en février 2015, uniquement via internet.

Audience : 0,16 % de parts de marché.

Programmation : Elle se présente comme « la radio pop love digitale ».

Cible : Les femmes âgées de 25 à 44 ans qui aiment les tubes des années 90 et 2000, la mode et le lifestyle.

Où l'écouter ? Via l'application Chérie FM ou sur cheriefm.be.

M.B.

**DH Radio (IPM)**

Création : Janvier 2014 (auparavant Ciel FM puis Twizz)

Audience : 1 % de parts de marché.

Programmation : Flux musical de titres commerciaux d'aujourd'hui et d'hier. Selon le CSA, depuis 2013, DH Radio diffuse à peine un quart du volume de programmes d'info correspondant à ses engagements.

Cible : Les auditeurs de 18 à 44 ans.

Où l'écouter ? DH Radio possède 23 fréquences pour couvrir 75 % de la Communauté française de Belgique.

M.B.

POUR LES NULS**Le plan de fréquences en 3 questions**

C'est quoi ? Toutes les radios privées de la Fédération Wallonie-Bruxelles doivent obtenir une autorisation d'émettre de la part du CSA. Les chaînes du service public ne sont pas concernées par ce plan.

Bel RTL, Radio Contact, Nostalgie,

NRJ, Fun Radio et DH Radio ont obtenu leur licence pour une durée de neuf ans en 2008.

Qui décide ? C'est le gouvernement de la Fédération qui est chargé de rédiger un appel d'offres. Une fois celui-ci publié au Moniteur, les différents groupes auront deux mois pour remplir un dossier de candidature. Le CSA disposera ensuite de quatre mois pour choisir les heureux

élus, selon différents critères. Un exemple : jusqu'à présent, le principe de diversité globale du paysage empêchait un groupe de dépasser les 20 % de parts de marché. C'est avec cet argument que Mint s'était vu refuser sa licence au profit de DH Radio en 2008. Ce seuil pourrait être relevé à 35 % mais les discussions entre les partenaires PS et CDH sont toujours en cours.

Quand sera-t-il revu ?

Il ne faut pas être Pythagore pour se rendre compte que la Fédération n'a plus beaucoup de temps pour s'entendre afin de rédiger son appel d'offres. Les licences doivent officiellement expirer en juillet 2017 mais elles seront probablement prolongées. Selon nos informations, nous ne connaissons pas les heureux élus avant début 2018.

M.B.